Prix des principaux produits et services de votre banque

Professionnels, agriculteurs et associations

2024

Tarifs HT applicables au 1er janvier 2024

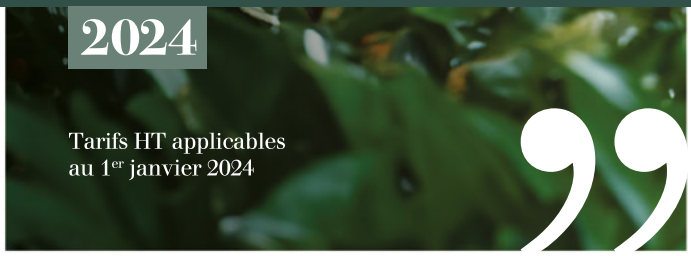

CA PYRÉNÉES GASCOGNE

ici et ensemble

SOMMAIRE

Dates de valeur P.3

Espèces
Chèques
Effets
Cartes
Transfert vers l'étranger
Virements

Ouverture, Fonctionnement et Suivi du compte P.4

Ouverture, transformation et clôture
Relevés de compte
Services en agence
Tenue de compte
Change manuel

Banque à distance P.5

Consultation des comptes par internet
Consultation des comptes et télétransmission des données
Coût d'utilisation
Certificat électronique

Vos moyens et opérations de paiement P.7

Cartes
Équipements monétiques commerçants
E-commerce
Gamme Up2Pay
Virements SEPA
Virements SEPA hors zone EEE
Prélèvements SEPA
Chèques
Effets

Offres groupées de services P.12

Le Compte à Composer PRO-AGRI
Offre Eko Pro
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et incidents P.13

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

Découverts et Crédits P.14

Crédits professionnels
Cautions bancaires
Vie du crédit
Informations

Épargne et Placements financiers P.16

Épargne bancaire
Placements financiers
Droits de garde
Épargne salariale : PER CONVERGENCE

Successions P.18

Opérations à l'étranger P.18
Virements
Frais « OUR »
Remises de chèques
Effets
Autres opérations
Crédits documentaires

Assurances et Prévoyance Collective P.20
Assurance de personnes, pour vous et vos proches
Assurance accidents de la vie professionnelle
Assurance de votre activité professionnelle
Assurance et protection sociale de vous-même et de vos salariés
Assurance de vos biens professionnels

Autres services P.21

Cartographie des zones européennes P.22

Résoudre un litige P.23

Dates de valeur
(sous réserve d'acceptation de la banque)

Espèces

Versement	J
Retrait	J

Chèques

Remise de chèque	J+1 jour ouvré
Paiement	J

Effets

Encaissement	J = date d'échéance
Effets à payer	J = date d'échéance
Effets brûlants	J+9 jours calendaires

Cartes

Encaissement télécollecte	J (date de vente) + 1 jour calendaire (si collecte effectuée le soir de l'achat)

Transfert vers l'étranger

J-1 jour ouvré

Jours calendaires : chaque jour de l'année civile (samedi, dimanche, jours fériés compris).
Jours ouvrés : jours Banque de France (du lundi au vendredi inclus, sauf jours fériés).

Virements

Virements émis	
• Virements instantanés émis	J
• Tous les autres virements émis	J jour ouvré
Virements reçus	Jour ouvré au cours duquel le montant du virement est crédité sur le compte de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne

Ouverture, Fonctionnement et Suivi du compte

Ouverture, transformation et clôture

Ouverture de compte de dépôt	GRATUIT
Aide au changement de domiciliation bancaire	GRATUIT
Clôture de compte de dépôt	GRATUIT
Prise en charge récupération KBIS personne morale	GRATUIT
Services bancaires de base	GRATUIT

Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L.312-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D.312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de la caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

Relevés de compte

	Papier	E-relevé*
Relevé mensuel	GRATUIT	GRATUIT
Autres périodicités (quinzaine, décadaire, journalier)	1,80 € / envoi	0,70 € / envoi
Envoi des relevés de compte via lien ARTEFIS	–	Nous consulter

*Les e-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par internet Crédit Agricole En Ligne, à la rubrique e-documents.

Services en agence

Frais de recherche de documents**

Recherche simple	17,42 €
Recherche complexe	Sur devis

**Hors document Imprimé Fiscal Unique (IFU).

Autres

Informations comptables et de soldes pour les Commissaires aux Comptes	68,00 € / attestation
Conditionnement de versements d'espèces	7,30 €
Centralisation de trésorerie et de recette	Nous consulter
Retrait d'espèces de dépannage	3,10 € / retrait à partir du 2e retrait dans le mois civil
Frais de location de coffre-fort en fonction de la taille et des garanties	À partir de 66,67 € / coffre / an
Retrait d'espèces via la carte de retrait « Libre Service Agence domiciliataire »*	GRATUIT

***Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) automatique(s) de billets de votre agence.

Tenue de compte (commissions trimestrielles)

Commission de mouvement*	**0,11 % avec un minimum de perception de 9,00 € / trimestre**
Commission de plus fort découvert*	**0,10 %**
Commission d'arrêté de compte* Professionnels	**45,00 €**

*Exonération pour les associations suivies en banque de détail.

Mise à disposition de vos documents banque - assurance dans votre espace personnalisé sur www.ca-pg.fr	**GRATUIT**
Envoi par courrier postal de vos documents banque - assurance** 50 % de réduction pour les détenteurs d'une offre groupée de services	**4,70 € / trimestre**

**Cette tarification concerne l'envoi de tous les documents dont vous pourriez avoir connaissance à travers votre espace personnalisé sur notre site www.ca-pg.fr, hors relevés de comptes mensuels ou de facturation : gratuits. L'option de communication par courrier concerne l'ensemble de vos documents et ne peut faire l'objet d'une option par document. Tarification non applicable aux droits aux comptes ainsi que pour tous ceux qui ont opté ou qui opteront pour la réception de leurs documents dans leur espace sécurisé sur www.ca-pg.fr (e-document).

Centralisation d'informations	**6,00 € / compte / mois**
Fusion / liaison de comptes	**15,70 € / mois**
Frais de gestion de compte inactif***	**30,00 € / an**

***Frais prélevés sur chaque compte inactif, dans la limite de 30,00 € et du solde créditeur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par la Caisse Régionale en contrepartie des opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes inactifs et des produits et services bancaires liés aux comptes.

Change manuel

Chèque de voyage et billets :	
• Achat (chèque de voyage et billets)	**2,50 % mini 5,50 €**
• Vente (billets)	**2,50 % mini 5,50 €**

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance

Hors coût du fournisseur d'accès à internet

Consultation des comptes par internet (abonnement mensuel)

Crédit Agricole En Ligne Vision Plus Pro :	**8,20 €**
• Pour les associations suivies en banque de détail	**1,60 €**
Alerte mail ou SMS sur la situation du compte	**0,75 € / alerte**

Ces services de banque à distance sur internet sont accessibles depuis le site internet www.ca-pg.fr et Ma Banque - téléchargement et accès gratuits.

Bon à savoir !

Avec l'application Ma Banque, Crédit Agricole vous propose un concentré de services :
- consultation de vos comptes, passage d'ordres de bourse,
- simulation en ligne,
- contact avec votre agence, n° d'urgences, prise de rendez-vous.

Disponible gratuitement sur App Store et Google Play.
Accès libre sans abonnement.

Consultation des comptes et télétransmission des données (abonnement mensuel)

EDI Web

EDI Web ACCESS	20,00 €
EDI Web PREMIUM	32,00 €
Pack Prélèvement	5,00 €

Ebics T et TS

Forfait mensuel Ebics (transmission et validation de fichiers d'ordres)

Ebics Transport	50,00 €
Ebics Transport et Signature	55,00 €

Autres

Swiftnet	Nous consulter
Option alerte Intraday	2,10 €
Frais par ligne transmise (hors coût opérations) : • Entreprise => Banque (virements, avis de prélèvements, effets) • Banque => Entreprise (relevé d'opérations, impayés)	GRATUIT 0,06 €

Coût d'utilisation

Internet (par connexion)	GRATUIT
Appel téléphonique en agence	Coût d'un appel local

Certificat électronique

Signature Performance	42,00 € / an
Signature Premium (Ma Signature)	78,00 € / an
3S KEY pour Ebics TS	100,00 € pour 3 ans

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisations annuelles

Business Débit Immédiat 50 % de réduction pour les associations sociétaires (CA < 200 K€ - non employeuses de main d'œuvre)	58,00 €
Business Débit Différé	63,00 €
Business Executive Débit Différé	150,00 €
Mastercard à contrôle de solde	31,00 €

Bon à savoir !

Le logo vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur Ma Banque ou auprès de votre conseiller.

La 3e carte (et les suivantes) sur un même compte bancaire bénéficie d'une réduction de 50 %. Pour les cartes « Executive », la réduction s'applique dès la 2e carte. La réduction s'applique aux cotisations les moins chères.

Paiement par carte

Paiement par carte en euros*, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE[1])	GRATUIT
Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE[1])	
Frais fixe à l'opération	0,31 €
Frais proportionnel au montant du paiement	2,75 %
Frais de conversion monétaire**	
Autres paiements par carte* **	
Frais fixe à l'opération	0,31 €
Frais proportionnel au montant du paiement	2,75 %
Frais de change éventuels selon affichage point de vente	

*Ou en devises équivalentes : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n°924/2009 et 518/2019).
**L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemple sur : https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/eurofxref-graph-pln.en.html
***Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 et 518/2019.
[1]Cartographie des zones européennes p.22.

Retrait par carte

Retrait par carte en euros*, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE[1])

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	Crédit Agricole	Hors Crédit Agricole
Carte Business Executive	GRATUIT	GRATUIT
Toutes les autres cartes	GRATUIT	1,00 € / retrait à partir du 5e retrait dans le mois civil

Retrait par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE[1])

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

Frais fixe à l'opération	3,10 €
Frais proportionnel au montant du retrait	2,75 %
Frais de conversion monétaire**	

Autres retraits***

Frais fixe à l'opération	3,10 €
Frais proportionnel au montant du retrait	2,75 %
Frais de change éventuels selon affichage distributeur automatique de billets	

Retraits au guichet d'une autre banque

Retrait au guichet en euros* dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE[1])	7,10 €
Autres retraits au guichet* **	2,75 % + 6,30 €

Autres services par carte

Commande de carte en urgence	26,20 €
Modification des plafonds d'utilisation carte : • Choix d'un plafond standard (selon type de carte) • Mise en place d'un plafond exceptionnel temporaire (30 jours) Gratuit pour les cartes « Executive »	GRATUIT 15,70 €
Refabrication de la carte (en cas de détérioration)	GRATUIT
Réédition du code confidentiel	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte à la demande du client ou par la banque pour usage abusif	GRATUIT

*Ou en devises équivalentes : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n°924/2009 et 518/2019).
**L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemple sur : https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/eurofxref-graph-pln.en.html
***Opérations de retrait hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 et 518/2019.
[1]Cartographie des zones européennes p.22.

Équipements monétiques commerçants

Terminal de Paiement Électronique (TPE)

Location mensuelle de TPE	Nous consulter
Frais de mise en service	À partir de 80,00 € -30 % pour les sociétaires
Maintenance à distance	GRATUIT
Maintenance sur site	7,30 € / mois
Paiement en plusieurs fois : la solution 3XCB	9,13 € / mois Commission à partir de 3,50 %
3XCB sur internet	Nous consulter
Autres logiciels sur TPE	Nous consulter
Éditeur Lecteur de Chèques (ELC)	17,80 € / mois
Commissions monétiques	Nous consulter
Envoi Relevé Mensuel Détaillé (RMD) par internet	GRATUIT
Envoi Relevé Mensuel Détaillé (RMD) par voie postale Détail des encaissements par carte bancaire et frais appliqués	5,20 € / envoi
Forfait commissions monétiques réservé aux professionnels dont les encaissements par carte bancaire sont inférieurs à 12 000 € TTC par an	4,00 € / mois
Carte de domiciliation pour propriétaire TPE	10,40 €

E-commerce

Création d'un site internet	Nous consulter
Offres market place	Nous consulter

Up2Pay e-Transactions* (paiement sécurisé)

Frais d'installation	GRATUIT
ACCESS - l'essentiel Frais de processing par opération	17,00 € / mois 0,15 €
PREMIUM - des services experts Frais de processing par opération	20,00 € / mois 0,15 €

*L'option « Services e-Transactions » intègre un service technique d'acceptation des paiements par cartes portant une ou plusieurs des marques suivantes : CB, Visa et Mastercard. L'utilisation de PayPal ou des autres solutions de paiement nécessite l'ouverture directe d'un compte auprès de fournisseurs de la solution de paiement souhaitée, en indiquant votre compte bancaire Crédit Agricole comme compte créditeur e-Transactions ce qui permet d'intégrer ces moyens de paiement à votre page de paiement et de les retrouver dans le back office Vision e-Transactions.

Gamme Up2Pay

Up2Pay Caisse digitale* (caisse enregistreuse, logiciel de caisse, TPE intégré)	À partir de 89,00 € / mois
Up2Pay Fidélité (programme de fidélité pour augmenter son CA)	À partir de 49,00 € / mois
Up2Pay par lien (générer un lien de paiement mail ou SMS sécurisé)	
Frais d'installation	50,00 €
Sans abonnement :	
• Frais par envoi de lien	1,00 €
• Commission	1,75 %
Avec abonnement :	10,00 € / mois
• Frais par envoi de lien	0,40 €
• Commission	0,60 %
Up2Pay Mobile* (lecteur associé à smartphone)	
• Sans lecteur (disponible uniquement sur Android)	10,00 € / mois
• Avec lecteur :	
Location	15,50 € / mois
Achat	29,00 €

Virements SEPA[1]

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA[1]

	En agence	Par internet
Virements entre comptes du Groupe Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement SEPA[1] occasionnel en euros	6,50 €	0,35 €
Frais par virement SEPA[1] permanent en euros	1,35 € / virement	GRATUIT
Virement instantané	–	1,00 €
Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT)	18,80 €	10,50 €
Virement commercial (VCOM) par virement		0,35 €
Frais d'émission de virements SEPA[1] instantanés par fichier		0,80 € / virement
Frais d'envoi de l'information (VCOM) au bénéficiaire :		
• Par mail		0,11 €
• Par courrier		0,84 €
• Par mail et courrier		0,94 €
Mise à disposition de fonds dans une autre Caisse Régionale		28,30 €
Intervention sur virement		15,70 €
Notification de non-exécution		GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA[1] à l'initiative du donneur d'ordre		15,70 €

*Contrat souscrit auprès de notre partenaire AVEM, siège social situé 14 rue Louis Blériot - CS 10038 - 35172 Bruz Cedex, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 330 447 236.

[1]Cartographie des zones européennes p.22.

Virements SEPA hors zone EEE[1]

Réception d'un virement hors zone EEE[1] Frais par virement reçu de l'étranger (dont Suisse et Royaume-Uni - hors EEE)		19,00 €
Émission d'un virement hors zone EEE[1]	**En agence**	**Télétransmis**
Frais par virement émis au crédit d'un compte étranger (dont Suisse et Royaume-Uni - hors EEE)	1,20 ‰	13,00 €
• Minimum	28,00 €	
• Maximum	81,50 €	

Prélèvements SEPA[1]

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[1]	GRATUIT
Enregistrement d'un mandat de prélèvement interentreprises (par internet)	GRATUIT
Enregistrement d'un mandat de prélèvement interentreprises (SDD B2B)	9,40 €
Modification / suppression d'un mandat B2B	9,40 €
Remise à l'encaissement par EDI Web ou télétransmission	0,33 € / prélèvement
Opposition	GRATUIT
Notification de rejet	GRATUIT
Demande de copie mandat SEPA[1]	15,70 €
Gestion des Identifiants Créanciers SEPA[1] (ICS) Demande d'ICS à la Banque de France	73,00 €
Rejet de prélèvements (hors B2B) :	
• Via internet	GRATUIT
• En agence	10,40 €

Chèques

Chéquier remis à l'agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier en pli simple	1,30 €
Frais d'envoi de chéquier en recommandé AR	7,50 €
Carnet de remise de chèque	GRATUIT
Destruction de chéquier non retiré	8,00 €
Frais d'opposition sur chéquier(s) par l'émetteur	37,00 €
Frais d'opposition sur chèque	18,50 €
Frais d'émission d'un chèque de banque	14,70 €
Traitement d'un chèque non conforme	7,30 €
Photocopie d'un chèque	5,50 €

[1]Cartographie des zones européennes p.22.

Effets (encaissement ou escompte)

	Papier	Télétransmis ou www.ca-pg.fr
Effet remis :		
• Par remise	15,70 €	GRATUIT
• Par effet	8,30 €	0,44 €
Autres opérations :		
• Paiement d'effets domiciliés		GRATUIT
• Effet impayé		21,90 €
• Effet rejeté		24,20 €
• Avis de sort, prorogation, réclamation, envoi à l'acceptation, changement de domiciliation		17,80 €
Loi Dailly :		
• Remise bordereau de cession		26,00 €
• Notification débiteur cédé		21,00 €

Offres groupées de services

Les essentiels pour la gestion de votre compte professionnel

Le Compte à Composer PRO-AGRI

Vos essentiels du quotidien : Le socle

Crédit Agricole En Ligne Vision Plus Pro	À partir de 13,00 € / mois Le prix varie en fonction des flux confiés*
Date de valeur J pour les chèques	
Date de valeur J (échéance) pour les effets	
Mise en place illimitée de prélèvements	
Tenue de compte	
Commission de mouvement	
SécuriCOMPTE Pro Plus ou Agri Plus**	
Spécial Agriculteurs : Services Experts Pleinchamp Selon votre choix : • E-relevé • Relevé de compte bimensuel • Info solde journalier par mail ou SMS • Info mise à disposition des moyens de paiement par mail ou SMS	

*Niveau de flux annuel confié TTC en €	Cotisation mensuelle HT révisée annuellement en fonction des flux
• De 0 à 29 999	13,00 €
• De 30 000 à 99 999	23,00 €
• De 100 000 à 399 999	32,50 €
• De 400 000 à 799 999	42,00 €
• De 800 000 à 1500 000	59,50 €

*Le tarif est susceptible d'être révisé annuellement selon les flux confiés.

**Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 52700053, dont le siège social est situé 53 rue La Boétie - 75008 Paris.

Module complémentaire pour optimiser vos excédents de trésorerie

Module Placement programmé : • Virement automatique de la trésorerie excédentaire vers un produit de placement (plusieurs supports au choix) • Compte rendu de l'opération par mail ou SMS	2,00 € / mois

Offre Eko Pro

(voir conditions et limites au contrat auprès de votre conseiller)

Frais de tenue de compte actif	6,00 € / mois
Frais de commission de mouvement sur un montant maximum d'opérations passées en débit du compte sur le trimestre écoulé de 10 000 €, au-delà de ce seuil, une commission de mouvement de 0,1 % sera facturée	
Consultations et gestion de vos comptes en ligne (CAEL Action Pro)	
Consultations et gestion de vos comptes en ligne sur smartphone (Ma Banque)	
E-relevé ou relevé de compte mensuel	
Carte « Professionnel Mastercard » à autorisation systématique et débit immédiat	
Information et assistance dédiées aux professionnels ALLO PRO	

Offres qui ne sont plus commercialisées

Compte Services Essentiel Pro+ ou Agri+

(gamme plus commercialisée depuis le 01/11/2012)

Flux annuels confiés entre 0 et 400 000 €	24,00 € / mois
Flux annuels confiés entre 400 001 et 800 000 €	36,60 € / mois

Compte Services Équilibre 1, 2 ou 3

(gamme plus commercialisée depuis le 01/01/2007)

	*Niveau de flux annuel confié TTC en €	Cotisation mensuelle HT révisée annuellement en fonction des flux
ÉQUILIBRE 1	• De 0 à 76 225	20,40 € / mois
ÉQUILIBRE 2	• De 76 225,01 à 152 450	25,80 € / mois
ÉQUILIBRE 3	• De 152 450,01 à 304 900	44,00 € / mois

*Le tarif est susceptible d'être révisé annuellement selon les flux confiés.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en contrepartie de son intervention pour le traitement d'une opération débitrice non autorisée :	
• Par opération	9,00 €
• Plafond mensuel	180,00 €

Opérations particulières

Frais par saisie-attribution ou conservatoire	10,00 % du montant dû dans la limite d'un plafond de 100,00 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10,00 % du montant dû au Trésor Public dans la limite d'un plafond de 100,00 €
Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse indiquée)	16,67 €
Ouverture et gestion d'un dossier amiable	GRATUIT
Frais de traitement suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	26,00 €
Lettre de relance documents comptables	40,00 €
Lettre de relance conformité	15,00 €

Incidents de paiement

Incidents sur chèques

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté Lorsque vous avez émis un chèque sans provision, lettre adressée préalablement au rejet du chèque. Elle vous informe des délais pour constituer la provision et régulariser votre situation ainsi que les conséquences d'un éventuel rejet.	14,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : • Chèque inférieur ou égal à 50,00 € • Chèque supérieur à 50,00 € Ces montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et la commission d'intervention (prélevée séparément). Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours.	 30,00 € / chèque 50,00 € / chèque
Frais de traitement pour paiement d'un chèque émis en contravention sur compte en interdiction bancaire	30,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision dans la limite du montant de l'ordre de paiement Forfait comprenant la commission d'intervention prélevée séparément.	20,00 €

Découverts et Crédits

En cas de dépassement d'un découvert contractuel, une majoration de 4 points s'applique au taux d'intérêt débiteur contractuel, calculée sur le montant au-delà du plafond autorisé. En l'absence de découvert contractuel, le taux d'intérêt appliqué aux soldes débiteurs est égal au dernier seuil de l'usure (constaté en application de l'article L.314-6 du code de la consommation) minoré de 0,10 point. Les taux des intérêts débiteurs sont modifiés trimestriellement et les taux d'usure sont portés à la connaissance de la clientèle par affichage agence.

Crédits professionnels

Pour garantir les meilleurs taux, nous nous engageons à suivre au plus près l'évolution des marchés financiers. Aussi, avant de vous lancer dans un projet, n'oubliez pas de prendre contact avec votre conseiller afin qu'il vous présente une étude adaptée à votre situation.

Cautions bancaires — Nous consulter

Vie du crédit

Modifications diverses (date d'échéance, périodicité, compte débité)	42,00 €
Simulation et / ou mise en œuvre de modifications non contractuelles d'un crédit	80,00 €
Report d'échéances	53,00 €
Changement de bénéficiaire de crédit et d'Assurance Emprunteur :	
• Sans avenant	300,00 €
• Avec avenant :	
Sans modification de garantie	400,00 €
Avec modification de garantie	550,00 €
Mise en place d'un découvert passager	0,15 % mini 30,00 €
Commission d'engagement	Nous consulter
Commission de non-utilisation crédit	Nous consulter
Frais de renégociation / réaménagement	Nous consulter
Mainlevée de garantie :	
• Hypothèque	160,00 €
• Titres et participations hors CAM	120,00 €
• Titres et assurance-vie CAM	46,50 €
• Nantissement fonds de commerce	120,00 € + frais externes
Frais de dossier mise en place	
• Court terme TVA	125,00 €
• Ouverture de Crédit non spécialisée	1,00 % avec minimum de 125,00 €
• Ouverture de Crédit spécialisée	Nous consulter
• Moyen terme	1,20 % avec mini 150,00 € plafond 5 000,00 €
Renouvellement d'ouverture de crédit	85,00 € / ouverture
Changement de garantie	400,00 €

Informations

Information annuelle des cautions	GRATUIT
Information ponctuelle des cautions	6,30 €
Réédition de tableau d'amortissement	19,17 €
Réédition de contrat de prêt	46,00 €
Réédition de contrat Assurance Emprunteur	46,00 €

Informations (suite)

Décompte ou historique remboursement prêt	44,00 €
Réédition du relevé annuel	13,60 €
Attestation de paiement de prêt soldé	18,30 €

Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Taux brut des produits d'épargne	Nous consulter
Transfert compte épargne hors Groupe Crédit Agricole	135,00 €

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) et attestations fiscales	16,00 €
Remboursement d'impôt étranger	31,50 € / ligne avec un maximum de 125,00 €
Opérations sur titres non cotés	1,25 % avec un maximum de 500,00 €
Mise en nominatif d'une ligne titre	40,84 €
Opérations sur CCA	16,00 € / ordre
Achat et vente d'or	2,66 % mini 32,00 €
Expertise de titres anciens	52,00 €
Historique des mouvements sur Compte-Titres	52,00 € / an
Reconstitution de relevé de portefeuille	26,00 €

Transfert hors Groupe Crédit Agricole

Compte-Titres Ordinaire	175,00 €
PEA / PEA PME :	
• Par ligne de titres cotés	15,00 €
• Par ligne de titres non cotés	50,00 €
• Maximum de facturation	150,00 €

Ordres de bourse

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE / AGENCE

	Compte-Titres	PEA / PEA PME
% du montant de l'ordre	1,25 %	1,20 %
Minimum bourse France	9,00 €	–
Minimum bourse étrangère	45,00 €	–

Ordres de bourse (suite)

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET	Compte-Titres
InvestStore Initial	
• % du montant de l'ordre	0,63 %
• Minimum bourse France	9,00 €
• Minimum bourse étrangère	45,00 €

AUTRES SERVICES	
Souscription d'OPC (Organisme de Placement Collectif) externes	GRATUIT

Droits de garde (facturation semestrielle par compte)

Facturation par semestre
Les facturations fixes et variables ci-dessous exprimées se cumulent

Compte-Titres Ordinaire sans avoir (par compte ouvert) 2,10 €

	Comptes -Titres	
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	De 0 à 50 000 €	0,16 %
	De 50 001 € à 100 000 €	0,14 %
	De 100 001 € à 150 000 €	0,12 %
	Au-delà de 150 000 €	0,07 %
Frais fixes par ligne :		
• Titres étrangers		18,80 €
• Titres nominatifs		8,30 €
• Titres cotés		–
• Titres non cotés		–
Fixe de facturation par compte		10,50 €
Maximum de facturation par compte		260,00 €

Épargne salariale : PER CONVERGENCE*

Tarifs HT applicables à la date de signature du contrat hors frais d'affranchissement. Ils sont révisables annuellement au 1er janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des services constatés sur la période de 12 mois de l'année civile précédente, arrêtée au 1er octobre.

Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) et Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif Interentreprises (PER COL-I)

Création, gestion du référentiel entreprise et des dispositifs (forfait annuel)	Nous consulter
Frais d'entrée PEI + PER COL-I	Nous consulter

*L'offre PER CONVERGENCE est composée de deux « Plans » (PEI et PER COL-I). AMUNDI ASSET MANAGEMENT - Société par Actions Simplifiée - S.A.S. au capital de 1 143 615 555 € - SIREN 437 574 452 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 - Siège social : 90 boulevard Pasteur - 75015 Paris.

Successions

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession en fonction des avoirs bancaires :	
• < 2 000 €	GRATUIT
• De 2 000 € à 30 000 €	0,95 %
• > 30 000 €	1,10 % maximum de 700,00 €
Commission annuelle de gestion Succession non réglée au bout d'un an	80,00 €
Règlement succession vers autre banque	80,00 €

Opérations à l'étranger

Virements

Réception d'un virement hors zone EEE[1] ou en devises Frais par virement reçu de l'étranger (dont Suisse et Royaume-Uni - hors EEE)		19,00 €
Émission d'un virement hors zone EEE[1] ou en devises	**En agence**	**Télétransmis**
Frais par virement émis au crédit d'un compte étranger (dont Suisse et Royaume-Uni - hors EEE), y compris émission d'un chèque de banque payable à l'étranger (hors commission de change pour les virements en devises)	1,20 ‰	13,00 €
• Minimum	28,00 €	
• Maximum	81,50 €	
Mise en place d'un virement permanent		13,00 €
SWIFT amendement modification de transfert ou effet		9,00 €
Ouverture compte à l'étranger		213,00 €

Frais « OUR »

Frais pris en charge par l'émetteur	1,50 ‰
• Minimum	17,00 €
• Maximum	69,00 €

[1]Cartographie des zones européennes p.22.

Remises de chèques

Chèque inférieur à 30,00 €	**GRATUIT**
Chèque supérieur ou égal à 30,00 € : • Crédit immédiat sauf bonne fin • Crédit après encaissement	 **49,00 €** **55,00 €**
+ frais du correspondant	**Minimum 3,00 €**
Frais d'impayés	**130,00 € + frais de la banque étrangère**

Effets

Effets libres : • Minimum • Maximum	**1,20 ‰** **28,00 €** **96,00 €**
Effets documentaires : • Minimum • Maximum	**2,00 ‰** **38,00 €** **180,00 €**
Frais d'impayés	**38,00 € + frais de la banque étrangère**

Autres opérations

Commission de change et d'arbitrage perçue pour toute opération en devises	**1,00 ‰ mini 17,00 €**
Mise en place couverture de change (flexigain, Terme...)	**80,00 €**
Mise en place ou prorogation avances en devises	**84,00 €**
Traitement ponctuel de change de gré à gré	**13,00 €**
Tenue de compte en devises (commission mensuelle)	**16,00 €**

Crédits documentaires

À l'import

Commission d'engagement (par trimestre indivisible)	**0,30 % mini 125,00 €**
Commission de levée de documents	**0,13 % mini 106,00 €**
Commission de paiement différé (par mois)	**0,0870 % mini 106,00 €**
Frais de dossier à l'ouverture et lors de l'émission du message à la banque (MT 756*)	**31,00 €**
Facturation des bons de cessions	**52,00 €**
Frais SWIFT	**31,00 €**
Commission de modification (hors augmentation du montant et du délai de validité > commission d'engagement)	**85,00 €**
Forfait (montant < 50 000 € validité < 3 mois et payable à vue)	**210,00 €**

*Avis de remboursement ou de paiement dans le système SWIFT.

À l'export

Notification	1,00 ‰ mini 79,00 €
Modification (autre que prorogation ou augmentation d'un crédit confirmé)	106,00 €
Commission de levée de documents	1,50 ‰ mini 106,00 €
Confirmation	Taux et mini variables en fonction du pays et de la banque émettrice
Pré-vérification des documents	162,00 €
Transfert de crédit documentaire	0,16 % mini 172,00 €

Garanties

Mise en place de garantie	106,00 €
Notification de garantie reçue	115,00 €
Commission d'engagement (par trimestre)	0,30 % mini 125,00 €
Frais de dossier sur aval d'effet	31,00 €
Avenant	63,00 €
Mise en jeu de garantie émise	110,00 €
Commission de mise en jeu de garantie reçue	0,16 % mini 110,00 €
Frais pour authentification garantie papier émise	84,00 €
Projet de garantie ou crédit documentaire non finalisé	68,00 €

Frais de port

Recommandé (France)	17,00 €
Zone euro (courrier express)	22,00 €
Hors zone euro (courrier express)	32,00 €

Assurances et Prévoyance Collective

Assurance de personnes, pour vous et vos proches

Valeur Prévoyance*	Nous consulter
Valeur Prévoyance Multipartenaires*	Nous consulter
Protection revenus PRO*	Nous consulter
Protection revenus AGRI*	Nous consulter

Assurance accidents de la vie professionnelle

Initiale**	Nous consulter
Intégrale**	Nous consulter

*PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS Paris. Siège social : 50-56 rue de la Procession – 75015 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances. Autorité chargée du contrôle de l'assureur : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09.

**Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Assurance de votre activité professionnelle

Assurance multirisque professionnelle*	Nous consulter
Assurance multirisque agricole*	Nous consulter

Assurance et protection sociale de vous-même et de vos salariés

Complémentaire santé*	Nous consulter
Assurance santé collective**	Nous consulter

Assurance de vos biens professionnels

Assurances multirisques climatiques, aléas climatiques, mortalité des animaux*	Nous consulter
Assurance cyber protection*	Nous consulter
Assurance véhicule professionnel*	Nous consulter
Assurance des automoteurs agricoles*	Nous consulter

*Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.
**PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS Paris. Siège social : 50-56 rue de la Procession – 75015 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances. Autorité chargée du contrôle de l'assureur : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09.

Autres services

Pleinchamp***
Accès au site www.pleinchamp.com GRATUIT
(hors Pleinchamp Pro)

***Pleinchamp Pro est un service proposé par la S.A.S. PLEINCHAMP, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 632 080 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 432 556 900, ayant son siège social 12 place des États-Unis - 92127 Montrouge Cedex.

Tarif de l'abonnement à Pleinchamp Pro
Pleinchamp Pro est un service d'informations sur les thématiques suivantes :
- Météo locale personnalisable
- Analyses et avis d'experts des marchés Élevage
- Analyses et prospectives des marchés Grandes cultures **9,90 € / mois****
- Analyses et avis d'experts Énergie
- Analyses et avis d'experts Azote
- Fiches pays afférentes à la filière viti-vinicole

Il inclut également des contenus éditoriaux réservés aux clients de Pleinchamp Pro.

****La durée minimale de l'abonnement Pleinchamp Pro est de 12 mois, période à l'issue de laquelle la résiliation est possible à tout moment.

Pack Pro Nexecur***** Nous consulter

******Prestation exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel Crédit Agricole agit en qualité de mandataire), S.A.S. au capital de 12 547 360 €. Siège social : 13 rue de Belle Ile - 72190 Coulaines, SIREN 799 869 342 RCS Le Mans. Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

Cartographie des zones européennes

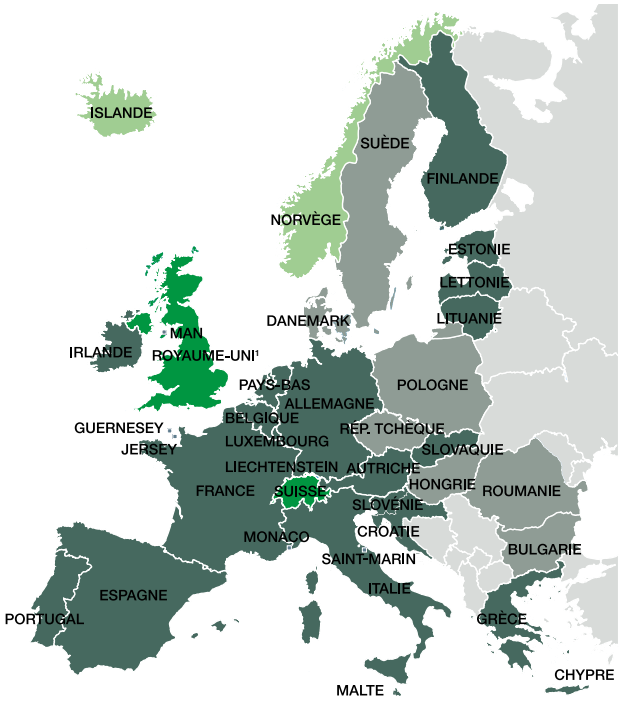

- Pays de la zone euro*
- Pays de l'Union européenne (UE)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

[1]Le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

*Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Pays de l'Espace Économique Européen (EEE) couvre les 27 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Îles Canaries, Madère.

La zone euro couvre 20 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie) et Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin partie française, Açores, Îles Canaries, Madère.

La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère, Saint-Marin, Andorre, le Vatican, Royaume-Uni.

Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.
Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le Client a la possibilité de faire appel au Service Client qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse Régionale : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne - Service Client - 64060 Pau Cedex 09 ou en téléphonant au 05 59 12 72 72 (appel non surtaxé) ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse Régionale www.ca-pg.fr (coûts d'accès et / ou de communication variables selon fournisseur d'accès internet). L'agence ou le Service Client accusera réception de la réclamation dans les 10 jours et apportera une réponse au Client dans un délai de 2 mois au plus tard.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :
- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement,
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque,
- les services de paiement,
- les prestataires de services de paiement,

le Service Client répond au Client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.
Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée au Client dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse Régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Concernant les Clients personnes physiques agissant pour des besoins professionnels (agissant à des fins entrant dans le cadre de leur activité professionnelle commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ou dans le cadre d'une entreprise individuelle) ou pour tous les autres Clients professionnels lorsque le litige porte sur leurs moyens de paiement autres que les chèques, lettres de change et billets à ordre, si le différend n'a pu être préalablement résolu directement auprès du Service Client de la Caisse Régionale par une réclamation écrite, le Client a également la possibilité de s'adresser gratuitement au Médiateur bancaire en écrivant à l'adresse suivante :
Le Médiateur auprès de la FBF - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09 ou au moyen du formulaire de saisine en ligne disponible sur le site internet du Médiateur : https://lemediateur.fbf.fr/.
La demande du Client doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse Régionale. À compter de la date de notification de sa saisine adressée par le Médiateur bancaire au Client et à la Caisse Régionale, l'issue de la médiation prendra fin dans le délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe. Le Client peut se renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site internet du Médiateur bancaire.

Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : http://www.amf-france.org).

Pour tout litige relatif aux contrats d'assurance, si la réponse écrite apportée par le Service Client de la Caisse Régionale ne donne pas satisfaction, le Client peut saisir le Service Client de l'assureur :
- pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès : PREDICA Relation et Service Clients - 50-56 rue de la Procession - 75015 Paris.
- pour un contrat d'assurance dommages (automobile, habitation et autres), santé : PACIFICA - Service Consommateurs - 8-10 boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15.

En cas de désaccord avec la réponse apportée par le Service Client de l'assureur et dans la mesure où toutes les voies de recours internes ont été utilisées, le Client peut saisir le Médiateur de l'Assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse : http://www.mediation-assurance.org.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, le Client peut recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en ligne accessible à l'adresse internet suivante : https://webgate.ec.europa.eu/odr.

Extrait des conditions générales de banque applicables aux Professionnels, agriculteurs et associations au 1er janvier 2024.
Les tarifs sont exprimés en euros HT.
Document non contractuel, informations sous réserve d'erreurs typographiques.
Pour toute information complémentaire, contactez votre conseiller.

Ma banque quand je veux

24h/7j

face-à-face | visio | téléphone | sms | tchat | e-mail | réseaux sociaux

www.ca-pg.fr

Deux espaces en ligne accessibles, à la rubrique ***contact***

- ***Mail :*** nous vous répondons dans les meilleurs délais
- ***Tchat :*** lundi au samedi

Pro direct

05 59 13 09 91[1] accessible 5 jours/7

lundi au vendredi - 9h00 à 12h20 et 13h30 à 17h30

Application[2]

Pour gérer vos comptes en toute liberté *24h/24* depuis votre smartphone

MA BANQUE

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

ici et ensemble

PYRÉNÉES GASCOGNE

[1] Coût d'un appel local selon votre opérateur. [2] Téléchargement et accès gratuits hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation des applications nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole en Ligne. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de Crédit, dont le siège social est 11 boulevard du Président Kennedy BP 329 - 65003 TARBES CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tarbes le 20/09/1992 sous le numéro 776 983 546 - Inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 509 en qualité de courtier d'assurance - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière numéro CPI 6501202100000008 délivrée par la CCI de Tarbes et des Hautes-Pyrénées, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Identifiant unique CITEO : FR234320_03NORJ. Crédits Photos : Getty Images - 09/2023 - Ref 9211 FSTL

LE TRI + FACILE PROSPECTUS BAC DE LOI